



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/l-euthanasie-en-belgique-un-droit.html>

L'euthanasie en Belgique, un droit de l'enfant ?

- Nos publications - Santé -

Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2019

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

En 2014, la Belgique a été le deuxième pays à autoriser l'euthanasie des mineurs (le premier étant les Pays-Bas). Ceci a fait l'objet de discussions législatives difficiles, les un-e-s évoquant les situations de mineurs atteints de maux incurables et faisant état de souffrances insupportables sollicitant l'euthanasie (mais refusée ou pratiquée dans l'illégalité par des médecins) ; les autres faisant valoir le droit à la vie consacré par l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'Homme.

Difficile d'aborder le sujet de l'euthanasie des mineurs... Et pourtant, c'est une réalité qui concerne des enfants et des jeunes pour qui une attention toute particulière est nécessaire. Dans quelle(s) situation(s) une telle demande peut-elle survenir ? Quelles sont les conditions d'une demande d'euthanasie pour les moins de 18 ans ? Quel est le rôle des parents dans cette démarche ? Autant de questions auxquelles la CODE a tenté de répondre, en ayant à cœur de soulever des points d'attention et des questionnements éthiques.

La CODE avait depuis longtemps le souhait de se pencher sur ce sujet sensible, en voilà le résultat sous forme d'analyse avec ce qui fait le propre de la CODE : toute la richesse des échanges de ses membres.